



Société Anonyme au capital de 372 733 368 euros
Siège social : 163 quai du Docteur Dervaux – 92600 Asnières-sur-Seine
B 709 802 094 RCS NANTERRE

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS
PROPOSE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 25 JUIN 2008**

1) Bilan du précédent programme

Dans le cadre des autorisations données par les précédentes Assemblées Générales, EIFFAGE a réalisé du 18 avril 2007, date à laquelle le bilan du précédent programme a été établi, à ce jour les opérations suivantes sur ses propres actions :

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte :	0,50 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	Néant
Nombre de titres détenus en portefeuille :	464 209
Valeur de marché du portefeuille :	24 083 163 euros

La totalité des titres détenus en portefeuille est destinée à être utilisée dans le cadre des programmes d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions mis en place par la société.

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes / Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres	1 251 000	1 539 629	Options d'achat achetées 363 000	Achats à terme Néant	Options d'achat vendues Néant	Ventes à terme Néant
Echéance maximale moyenne			182 j	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	-	14,78 €				
Prix d'exercice moyen	20,67 €	-	25,50 €	Néant	Néant	Néant
Montants	25 858 170 €	22 751 711 €				

2) Nouveau programme de rachat d'actions

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 25 juin 2008 d'autoriser la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat portant sur les actions ordinaires d'EIFFAGE. La part maximale du capital dont le rachat serait autorisé est fixée à 10 % soit 9 318 334 actions : compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 464 209, soit 0,50 % du capital, le nombre maximum d'actions pouvant être achetées serait de 8 854 125 soit 9,50 % du capital, sauf à annuler ou céder les titres déjà détenus.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 120 euros par action.

Les objectifs de ce programme de rachat, par ordre de priorité décroissante sont :

- Mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, et réaliser toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- Mise en œuvre de tout plan d'attribution gratuite d'actions au profit de salariés et mandataires sociaux de la société, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, et réaliser toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- Attribution d'actions dans le cadre de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail, ou dans le cadre de la participation aux résultats de l'entreprise, et réaliser toute opération de couverture afférente à cet objectif,
- Conservation et remise ultérieure d'actions en échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- Annulation à des fins d'optimisation du résultat par action ou en vertu d'une autorisation d'annulation conférée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire,
- Assurer la liquidité et animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement indépendant, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- Et toute autre pratique qui viendrait à être admise ou reconnue par la loi ou par l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

L'autorisation est sollicitée pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 24 décembre 2009.

La présente publication est disponible au siège social de la société ainsi qu'auprès de BNP Paribas Securities Services, assurant le service titre d'EIFFAGE.

Asnières-sur-Seine, le 9 juin 2008